

TROPHÉE SENIORS DE TOURS-ARDREE

01 et 02 juin 2019

TOURS ARDREE

Golf de Tours Ardree –

37360 Saint Antoine du Rocher

02 47 56 77 38 – tours.ardree@bluegreen.com

Site internet : www.tours-ardree.bluegreen.com/fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Les joueurs devront être licenciés de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames :	index inférieur à 27,4	Départs marques rouges
Une série Messieurs :	index inférieur à 24,4	Départs marques jaunes

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
90	20	9

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2019 (Cahier des charges des Classics 1.2.1-6 §7).

Note 1 : La *Ligue du Centre-Val de Loire* dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **15 mai 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la *ffgolf*.

Départs : Le tirage des départs se fera dans l'ordre des index le premier jour, puis selon le classement inversé du premier jour, pour le deuxième jour.

3- INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Inscriptions uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à partir du **01 avril 2019** et

jusqu'au 15 mai 2019 à 18 heures, à envoyer à : Golf de Tours Ardrée – 37360 Saint Antoine du Rocher
Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) :

- 80 Euros
- 50 Euros pour abonnés BlueGreen (5/7 ou 7/7 pour tout golf BlueGreen)
- 20 Euros pour les membres AS de Tours Ardrée

La liste des participants retenus sera communiquée à la *Ligue* avant le **20 mai 2019** à 12h.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 31 mai, sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- REMISE DES PRIX

30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Classement en brut uniquement.

Trophée aux premiers des classements Hommes et Dames.

Autres Prix : 2^{ème} Brut Dames ; 2^{ème} Brut Hommes

6- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel